



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

Avis d'entrée en vigueur règlement numéro 540-26 relatif aux parcs de la Municipalité

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, que le règlement numéro **540-26 relatif aux parcs de la Municipalité** a été adopté à la séance du conseil du 8 septembre 2026.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 11^e jour du mois de septembre 2026.

Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 11^e jour du mois de septembre 2026, l'avis public concernant l'adoption du règlement numéro 540-26 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 16:00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de septembre 2026 à 16:00.

Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier